

# L'investissement public : malgré les difficultés, une priorité

## Déclaration commune des groupes CFDT, environnement et nature et UNSA

Le titre de cet avis est prometteur. Pour les groupes, CFDT, Environnement et nature et UNSA, investir malgré les difficultés est plus qu'une nécessité : c'est la seule solution crédible pour sortir de la crise par le haut.

À condition, toutefois, de poser en préalable la nature des investissements qui doivent être engagés et d'en hiérarchiser l'importance et l'urgence. C'est une obligation pour deux raisons majeures :

- la première tient évidemment à l'état des finances publiques ;
- la seconde est plus fondamentale. L'investissement engage l'avenir. Faute de définir celui-ci, de définir une orientation stratégique nous y conduisant, chaque secteur de l'économie est fondé, d'autant plus en période de crise, à justifier que la puissance publique soutienne son activité.

Pour nos trois groupes, le fil rouge qui doit guider les choix d'investissement des pouvoirs publics est de parvenir à substituer à un mode de développement fondé essentiellement sur la croissance du PIB, un mode de développement durable, c'est-à-dire, comme le souligne fort justement le texte adopté par le Bureau du CESE sur l'orientation stratégique des travaux du Conseil, un mode « qui réponde aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Il ne s'agit donc plus de croître pour croître, mais d'assurer durablement la prospérité et le bien-être, dans la préservation de notre environnement naturel.

Parvenir à un mode de développement durable implique nécessairement la définition d'un nouveau modèle de société nous incitant, en particulier, à modifier nos logiques de production, nos modes de consommation et l'éthique de nos comportements. Cela implique aussi des bouleversements majeurs, des ruptures, qui ne seront acceptés que s'ils sont anticipés et que si toutes les transitions nécessaires vers un nouveau mode de développement sont appréhendées ensemble.

Il est bien évident que les politiques économiques doivent être adaptées pour favoriser l'émergence de nouvelles filières d'activités dans l'ensemble des secteurs, en particulier, dans l'agriculture, les infrastructures, le bâtiment, l'industrie, ou les services. Préparer l'avenir d'activités productives compétitives en s'inscrivant dans le développement durable suppose d'engager des efforts intenses dans les domaines de l'innovation, de la recherche et, en amont, de l'enseignement supérieur. Mais on perçoit bien, en même temps, la mutation de grande ampleur qui va devoir s'opérer entre les métiers actuels, dont beaucoup vont profondément évoluer, voire disparaître et les

nouveaux métiers liés à ces nouvelles activités. Il s'agit là d'un enjeu central qui prend d'autant plus d'importance dans une période de crise marquée par la mise au chômage de millions de salariés en Europe. Il est indispensable d'anticiper les effets de ces mutations en privilégiant deux axes : la formation initiale et tout au long de la vie professionnelle et la sécurisation des parcours professionnels.

Et il faudra aussi assumer collectivement les conséquences sociales de ces mutations structurelles. La période de mutation que nous devons connaître oblige à intégrer clairement dans les politiques publiques le coût social de leurs objectifs, tant en termes d'investissement que de répartition des efforts consentis par les ménages. C'est la clé de l'acceptation sociale de cette métamorphose et, au-delà, de la mobilisation des citoyens en sa faveur.

Un seul exemple, réduire les émissions de CO<sub>2</sub> passe sans doute par des solutions technologiques et l'amélioration de l'offre de transports en commun. Mais il ne s'agit que d'une partie de la solution. Il faudra aussi réduire les distances à parcourir en rapprochant les lieux de production des lieux de consommation, les lieux de vie des lieux de travail, en accroissant considérablement l'offre de logements sociaux plus proches des centres ville. Tant pour l'État que pour les collectivités territoriales, il s'agit d'investissements énormes que devront financer les contribuables et donc principalement les ménages. Ce qui renvoie à la question générale maintes fois posée par le CESE d'une plus juste répartition de la prise en charge des dépenses publiques au travers d'une fiscalité réformée.

Ce sont là, au total, des enjeux considérables d'ordre économique, social et environnemental, les fameux trois piliers, qui supposent l'élaboration et la mise en œuvre de nombreuses politiques coordonnées. Des enjeux qui supposent des choix, rendus d'autant plus cruciaux par le poids de la dette, d'établir des priorités, de privilégier certains investissements, d'en écarter d'autres, voire d'abandonner des projets en cours.

Or, l'avis qui nous est soumis reste muet sur cette question centrale. Pourtant le BTP est loin d'être le parent pauvre de la mise en œuvre d'une telle démarche dans les années à venir : rénovation urbaine, rénovation thermique des bâtiments, infrastructures de transports en commun et bien d'autres domaines représentent des centaines de milliards de chiffre d'affaires.

Certes, au fil des débats, le rapporteur s'est attaché à mieux intégrer dans le texte les préoccupations environnementales, mais la logique du texte demeure inchangée, tournée vers deux préoccupations qui n'ont effectivement rien de subalterne : les partenariats publics-privés et la clarification des compétences entre collectivités territoriales, entre elles et vis-à-vis de l'État.

En la matière, les positions de nos groupes ne sont pas très éloignées des préconisations de l'avis. Mais peut-on se permettre de trancher de telles questions au travers d'une saisine sur l'investissement ? Si la chose peut se concevoir pour les PPP - encore que les débats en section ont montré que le sujet mériterait une étude beaucoup plus approfondie pour dépasser les clivages habituels - on ne conçoit pas que des options aussi tranchées que celles qui figurent dans l'avis sur le rôle des collectivités locales puissent ne découler que de considérations financières ou destinées à faciliter les prises de décision en matière d'investissement. Là encore, cette question mériterait d'être traitée dans toutes ses dimensions, au travers d'une saisine spécifique et, sans doute, au sein d'une commission *ad hoc*, tant elle comporte de facettes.

Pour les groupes CFDT, nature et environnement et UNSA, l'avis, trop centré sur les préoccupations, par ailleurs légitimes, du secteur Bâtiment/travaux publics, est passé au travers du sujet, de plusieurs sujets. Pour cette raison, ils ne l'ont pas soutenu.